
Extraits des délibérations du conseil général de la commune d'Orbec (Calvados) concernant des fêtes civiques célébrées dans cette commune aux diverses époques de la Révolution, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extraits des délibérations du conseil général de la commune d'Orbec (Calvados) concernant des fêtes civiques célébrées dans cette commune aux diverses époques de la Révolution, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 686-688;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31527_t1_0686_0000_13

Fichier pdf généré le 23/01/2023

républicains de la France. Recevez notre adhésion à vos derniers travaux, et l'assurance qu'il n'en est pas un de nous qui ne soit résolu de s'ensevelir avec vous sous les ruines de la France plutôt que de n'y pas voir régner la liberté et l'égalité ».

BERTHOLIO (*présid.*), MULLOT (*secrét.*), S. LECLER (*secrét.*), PIHET (*secrét.*).

3

Le citoyen Jérémie Martin, domicilié à Limonet, près Commune-Affranchie, donne, pour les frais de la guerre, 2175 l. à prendre sur sa rente viagère de 3000 l., échue depuis 1793 (vieux style).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

4

Le conseil-général de la commune d'Orbec fait passer les procès-verbaux des fêtes civiles célébrées dans cette commune, aux diverses époques qui ont illustré la Révolution; il félicite la Convention sur ses travaux, et notamment sur le décret qui rend la liberté aux nègres, et l'invite à ne quitter son poste que quand tous les tyrans auront été ensevelis sous les débris de leurs trônes.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

[Orbec, 26 vent. II] (3)

« Législateurs,

Nous vous faisons l'envoi des procès-verbaux des fêtes civiques que nous avons célébrées dans notre commune relativement aux différents événements qui font époque dans notre sublime révolution, c'est un hommage qui vous est dû.

En vain le fer des assassins, a mis au tombeau Pelletier et Marat, la liberté a pu s'en alarmer, mais une fois réfugiée au milieu de vous sur la montagne; elle a bravé tous les dangers, et confondu les criminelles espérances de ses ennemis et pouvait-elle ne pas triompher, vous aviez fait tomber la tête du tyran sous la hache de la loi; Grâces immortelles vous en soient rendues, Législateurs, ce n'étoit qu'en frappant ce grand coup que notre liberté pouvoit se consolider.

Grâces immortelles vous soient encore rendues, généreux Législateurs, pour le décret que vous avez rendu en faveur des hommes de couleur; vous avez calculé qu'ils appartenoient à l'humanité. Que tous les peuples du globe, saisis d'admiration soient forcés de vous rendre justice. Ne quittez votre poste que quand tous les despotes auront été ensevelis sous les débris de leurs trônes teints du sang des peuples; laissez gronder les orages de l'aristocratie, ils ne pourront jamais rien sur vous, tant que vous resterez assis sur le roc inébranlable où vous dictiez

les décrets qui font trembler tous les tyrans voilà notre vœu.

COURTIN, OTTON, J. DUMONCET, Fr.-Ch. CUCU, DAUFRESNE, TRÉVET, PÉRIER (*maire*), BELLIÈRE, GUÉNIN, SOUEL, VIELPÈRE, LACROI.

[Extrait des délibérations, 2 vent. II.]

... En la grande salle de la Maison commune d'Orbec, sur les 3 heures après-midi, en conséquence du renvoi porté en la séance de ce matin, devant les citoyens J.-B. Daufresne, président, Michel Lavavasseur, secrétaire, Jacques-Edouard Gislain (père), Fr. Doublet (père) et J.-Fr. Picot (père), formant le bureau définitif, au son de la cloche et après que la caisse a été battue se sont rassemblés les citoyens en général de cette commune, aux fins de reprendre la suite de la délibération.

Lecture donnée du procès-verbal de la séance de ce matin, les membres composant le bureau définitif ont prêté le serment de remplir leurs fonctions avec fidélité et exactitude.

Après quoi, le président a proposé à l'assemblée de consacrer les premiers moments de la séance à délibérer sur la proposition faite par le Conseil général d'inaugurer le temple de cette commune à la raison et de faire une offrande patriotique à la Convention de l'argenterie des églises de cette commune.

Cette proposition a été appuyée par le citoyen Périer, maire, qui a rendu compte de sa députation auprès des représentants du peuple et des sentiments de haine et d'aversion qu'ils lui ont manifesté contre le fanatisme et la superstition, ensuite, il a été chanté le cantique patriotique composé par l'un des dits représentants sur l'inutilité des prêtres, qui a été chanté par lui dans le temple de la Raison de la commune de Lisieux et il a fini par observer que dans la dite commune de Lisieux toutes les églises sont fermées et qu'on n'y connoit plus d'autres cultes que celui de la Raison.

Le citoyen Dumoncel, juge de paix, a aussi donné lecture d'un passage d'un philosophe moderne sur la religion.

De nombreux applaudissements ont suivi le chant du cantique et la lecture du passage du philosophe.

Cette délibération importante mise aux voix par le président, l'assemblée a arrêté à l'unanimité, à l'exception de 4 citoyens qui se sont retirés :

1°) qu'à compter de ce jourd'hui, les églises de cette commune seront fermées et que les clefs en seront déposées à la Maison Commune;

2°) que la ci-devant église paroissiale de cette commune sera convertie en temple de la raison et que l'inauguration s'en fera le prochain décad;

3°) qu'il sera fait une offrande patriotique à la Convention de l'argenterie de la ci-devant église paroissiale et de celle de l'hôpital de cette commune, ainsi que des cuivres, fers et plombs qui s'y trouvent existants et que le tout, au moins l'argenterie des dites ci-devant églises, sera porté le jour de demain aux représentants du peuple qui sont maintenant à Lisieux, avec une expédition du présent procès-verbal et une adresse par les commissaires qui vont être nommés ;

(1) P.V., XXXIII, 445.

(2) P.V., XXXIII, 445. Bⁱⁿ, 30 vent. (1^{er} suppl^t).

(3) F^{ic} III, Calvados, doss. 12.

4°) pour l'exécution de la présence délibérée l'assemblée a nommé pour commissaires les citoyens Périer, maire, Dumoncel aîné, juge de paix, Le Bugle, commandant de la garde nationale et Le Meslier, membre du Comité de Surveillance, qui se feront remettre aujourd'hui l'argenterie des dites églises dont ils constateront le poids et dresseront l'état, ainsi que les clefs et qui porteront le jour de demain la dite argenterie aux représentants du peuple;

5°) pour faire les préparatifs nécessaires relativement à la fête civique qui aura lieu le prochain décady pour l'inauguration du temple de la Raison, l'assemblée a nommé pour commissaires les citoyens Otton, Trevet, Lejeune, Prévôt, Mérille, Charles Guérard, et Despériers-Malingros (?).

L'assemblée a aussi chargé le citoyen Dumoncel, juge de paix, de la composition d'un discours relatif à cette fête civique ainsi que de la rédaction de l'adresse à présenter aux représentants du peuple.

Et vu que plusieurs citoyens de cette commune sont absents et sont maintenant à Lisieux auprès des représentants du peuple, l'assemblée considérant que l'intérêt public veut qu'il se trouve, à la délibération importante qui doit avoir lieu pour les remplacements à faire, le plus grand nombre de citoyens possible a renvoyé sa délibération par continuation au 5 de ce mois, huit heures du matin dans le temple de la Raison, ce qui a été arrêté à la majorité de 113 voix sur 118 à laquelle fin il sera fait une publication nouvelle au son du tambour par les rues et carrefours de cette commune pour annoncer la dite délibération et sera la cloche sonnée et la caisse battue une demi-heure avant l'ouverture de l'assemblée, ce qui a été signé après lecture faite.

P.c.c. : PÉRIER (maire), TRÉVET (p^r absence du secrét.).

[P.-V. de la fête pour l'inauguration du temple de la Raison. 20 vent. II.]

Le Conseil général de la commune, les membres du tribunal de paix, du comité de surveillance et les frères de la Société populaire se sont réunis en la Maison Commune, sur les 11 heures du matin pour célébrer la fête de l'inauguration du temple de la Raison fixée à ce jour par un arrêté du conseil général de la Commune.

Tous étant assemblés l'administrateur de l'hôpital est entré avec les enfants orphelins de cette maison et a demandé à assister avec eux à la fête.

Cette proposition conforme aux principes de l'Égalité qui doit régner entre des républicains a été accueillie avec enthousiasme. Un instant après sont arrivés des députés de la Société populaire de Lisieux à qui celle d'Orbec avoit fait une invitation par quatre commissaires pris dans son sein pour la plus grande solennité de cette fête civique.

Le bataillon de la garde nationale étant ensuite arrivé, tous les membres composant le cortège portant en leur main une branche d'if et dans un mélange fraternel ont entré au milieu du bataillon qui au son d'une musique guerrière les a conduits au temple de la Raison environnés d'une foule de citoyens de tout âge et de tout sexe qui chantoient des hymnes patrio-

tiques terminées toutes par ce refrain si doux à l'oreille des patriotes, Vive la Convention, Vive la Montagne, refrain qui a été répété mille et mille fois en entrant dans le temple.

A son extrémité avoit été élevé avec simplicité une masse couverte de gazon qui figuroit parfaitement une montagne ; sur le devant étoient placées sur deux pierres si artistement arrangées qu'on pouvoit croire que c'étoit l'ouvrage de la nature, les bustes de Pelletier et Marat au bas desquels on lisoit les dernières paroles de ces deux martyrs de la liberté.

Sur le contour de la Montagne on aperçoit de distance en distance plusieurs groupes d'enfants de tout sexe auxquels on avoit réuni les orphelins, ce qui se présentoit à l'œil un spectacle aussi enchanteur qu'attendrissant.

Dans l'enfoncement sur une petite éminence, on voyoit la statue de la raison ayant à côté d'elle le flambeau qui a fait voir aux Français toutes les horreurs du fanatisme.

Tous les membres du cortège ayant pris leur place dans le temple qui s'est trouvé en un instant, rempli de tous les citoyens, amis de la raison, l'inauguration a commencé par un discours prononcé par un membre de la commune, juge de paix, dans lequel il a fait voir que le peuple français a renversé en un instant le trône des deux plus redoutables puissances qu'eut le genre humain et que c'est lui qui le premier a proclamé la souveraineté de la raison.

Un autre discours patriotique a été ensuite prononcé par un citoyen.

Les discours prononcés, nombre de chansons patriotiques et propres à dévoiler les absurdités du fanatisme ont été chantées par différents citoyens et l'on a répété mille et mille fois : Vive la Montagne ! Vive la Convention.

L'inauguration finie, le cortège a sorti du temple et s'est rendu en la maison commune dans le même ordre toujours suivi d'une foule de citoyens qui par leurs chants annonçaient la joie que leur causait le triomphe de la Raison sur le fanatisme.

DAUFRESNE, PRUVOST, OTTON, JOS. DUMONCEL, COURTIN, TRÉVET, GUÉRIN, BELLÈRE PÉRIER (maire), SOUEL, LE VAVASSEUR (secrét.).

[Discours du c^r J.-B. Dumoncel.]

Citoyens frères et amis,

Depuis des siècles, il existoit un contrat entre le despotisme et le sacerdoce pour tenir le genre humain dans l'esclavage ; les Français ont ouvert les premiers les yeux sur ce contrat monstrueux, et ils l'ont déchiré avec colère.

D'une main hardie, ils ont renversé le trône du despotisme et enseveli la tête du tyran sous les débris teints du sang du peuple, mais ce n'étoit pas assez, il falloit encore renverser le trône du fanatisme, de cet enfant dénaturé de la religion qui l'embrassoit pour l'étouffer et en un instant ce trône a encore disparu.

On étoit ennuyé de gémir des calamités sans nombre que la tyrannie religieuse faisoit éprouver depuis des siècles, on s'est aperçu que nuit et jour elle travaillait à forger les chaînes pesantes avec lesquelles les rois et les prêtres pour l'exécution de leur traité criminel garottoient toutes les nations, que c'étoit aux prêtres que l'on étoit redevable de ces haines invétérées, de ces persécutions barbares, de ces massacres con-

tinuels, de ces tragédies révoltantes dont sous prétexte de servir les intérêts du ciel, la terre a tant de fois été le théâtre ; on s'est lassé de tant de malheurs et la souveraineté de la raison a été proclamée avec enthousiasme dans tous les coins de la France, le fanatisme honteux et désespéré d'avoir secoué inutilement ses torches, s'est enfui en écumant de rage du sol de la liberté.

Cette heureuse et subite révolution dans l'empire sacerdotal, a cependant jeté de l'inquiétude dans quelques esprits, cette inquiétude s'est encore accrue, en entendant les cris des malveillants qui s'intriguent en tout sens pour faire crouler la montagne majestueuse où nos Législateurs assis bravent tous les volcans de l'aristocratie et dictent de sang-froid au milieu de tous les orages, les décrets qui font le bonheur du peuple français.

Ces malveillants couverts du masque d'une religion qu'ils n'ont jamais eue, ont jeté des cris d'alarmes à la vue des autels que la liberté élevait à la raison ; ils ont publié partout que les François dans le projet de renverser tous les trônes, n'en avoient pas même excepté celui de l'Être suprême.

Ah ! Citoyens, au nom de la patrie ne soyez pas dupes d'une calomnie aussi atroce, uniquement mise en jeu pour nous diviser, et [par] ce moyen renverser l'édifice de la constitution républicaine.

Ne vous alarmez pas, nos législateurs n'ont-ils pas eux-mêmes proclamé la sublime déclaration des droits de l'homme en présence de l'Être Suprême ; Eh ! qui pourroit le méconnoître, qui pourroit dire de bonne foi que l'ordre admirable qui règne dans l'univers n'est que l'effet d'un aveugle hasard, que celui qui seroit assez malheureux pour le penser, descende un instant dans le sein de la terre, qu'il regarde la nature travailler en silence à la formation des minéraux, à la végétation des plantes, à la nourriture des moissons, et qu'il dise après, s'il l'ose, qu'il n'aperçoit qu'une marche nécessaire, qui n'a pas besoin d'un conducteur. Oui, citoyens, il existe un être suprême et s'il n'en existoit pas, il faudroit en inventer un pour le bonheur du genre humain, comme l'a dit sagement un philosophe moderne ; sans cette idée, Socrate auroit-il avalé de sang-froid la ciguë qu'Anitus lui avoit préparée ? L'homme qui redoute malgré lui le néant n'éprouveroit-il pas des déchirements terribles ; si prêt de descendre dans le tombeau, il n'avoit pas l'espoir de s'endormir dans le sein de l'Être suprême.

Ne vous en rapportez donc pas, Citoyens, à ce que vous disent les ennemis de la chose publique, qui débitent malicieusement que tout est perdu, parce ce que les armes du fanatisme sont brisées ne vous regardez pas comme abandonnés au milieu de la nature, élevez à l'Être Suprême un temple dans votre cœur rendez-lui un hommage digne de lui et de vous, il vous écouterait avec plus de plaisir qu'il écoutoit les fourbes qui vous trompoient en le déshonorant.

Malheureusement cet Être échappe à vos regards, vos foibles yeux ne peuvent franchir l'espace immense qui vous sépare de lui. Eh bien ! dédommangez-vous de cette privation, en contemplant la raison, le seul emblème sous lequel il puisse être dignement représenté, entendez-la vous dire : « ô vous qui voulez le bon-

heur, ne résistez pas à ma loi, travaillez à votre félicité. Jouissez sans crainte, soyez heureux, abjurez toutes les chimères qui vous ont tant épouvantés, chassez de votre cœur toutes ces craintes qui troublaient votre sommeil, en vivant pour vous, vivez en même tems pour vos semblables, j'approuverai vos plaisirs, lorsque, sans vous nuire à vous-mêmes, ils ne seront pas funestes à vos frères. Intéressez-vous au sort de vos frères, essayez les pleurs de l'innocence opprimée, de la vertu dans la détresse ; que la douce chaleur de l'amitié, que l'estime d'une compagne chérie, que les caresses de vos enfants vous fassent oublier les peines de la vie, soyez justes parce que l'équité est le soutien du genre humain, soyez bons, parce que la bonté enchaîne tous les cœurs, soyez reconnaissants parce que la reconnaissance alimente et nourrit la bonté, pardonnez les injures parce que la vengeance éternise les haines, faites du bien à celui qui vous outrage, afin de vous en faire un ami et gardez-vous d'imiter le vindicatif qui se nourrit de fiel et de serpents et qui dans ses fureurs se dévore lui-même. Surtout, aimez votre patrie parce que son bonheur est celui de tous les citoyens ; faites, en sa faveur, tous les sacrifices qu'elle exigera de vous ; c'est à cette seule condition que vous serez dignes d'entrer dans mon temple ».

Oui ! emblème sacré de l'Être suprême, nous en serons dignes, il faudroit être bien ingrats pour ne pas aimer ta loi, n'est-ce pas à la lueur de ton flambeau que nous avons aperçu le précipice où la division nous auroit fait tomber ; sans toi, nos bras se seroient-ils intéressés pour nous donner le baiser de paix, viverions-nous aujourd'hui en frères. Reçois l'hommage de notre reconnaissance, c'est le serment que nous faisons de ne jamais casser le traité solennel, auquel tu as présidé, mais si par malheur un de nous en étoit tenté, il jettera les yeux sur toi et dans l'épanchement de son cœur, il viendra se jeter dans les bras de ses frères et répéter avec eux, mille et mille fois, Vive la République, Vive la Montagne.

JOS. DUMONCEL.

5

La société populaire de Gien envoie l'extrait du procès-verbal de l'inauguration du temple qui a été dédié à la raison, dans cette commune; Santerre, dit-elle, a joui des sentimens patriotiques qui nous animent, et les a encore exaltés par sa propre énergie.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

6

Les administrateurs du district de la Montagne, ci-devant Saint-Affrique, offrent à la Convention le tribut de leur reconnaissance; à votre exemple, disent-ils, nous travaillerons sans relâche à consolider l'édifice du bonheur

(1) P.V., XXXIII, 445. B^m, 30 vent. (1^{er} suppl^l).